

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



CCN PROMOTION IMMOBILIÈRE

IDCC 1512

Régime conventionnel obligatoire

Non Cadres : Salariés ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des non-cadres

Taux d'appel en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

TAUX DE COTISATION En pourcentage du salaire brut annuel						
Garanties	Part employeur		Part salarié		Total	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Garanties décès						
Capital décès	0,316 %	0,351 %	0,280 %	0,243 %	0,596 %	0,594 %
Rente éducation (assurée par OCIRP)	0,090 %	0,090 %	0,090 %	0,090 %	0,180 %	0,180 %
Garantie Double effet	0,001 %	0,001 %	0,001 %	0,001 %	0,002 %	0,002 %
Frais d'obsèques	0,002 %	0,004 %	0,002 %	0,004 %	0,004 %	0,008 %
Total décès	0,409 %	0,446 %	0,373 %	0,338 %	0,782 %	0,784 %
Garanties arrêt de travail						
Incapacité temporaire	-	-	0,297 %	0,677 %	0,297 %	0,677 %
Invalidité	0,261 %	0,569 %	-	-	0,261 %	0,569 %
Total arrêt de travail	0,261 %	0,569 %	0,297 %	0,677 %	0,558 %	1,246 %
Total Prévoyance	0,670 %	1,015 %	0,670 %	1,015 %	1,340 %	2,030 %

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS | **T2** : fraction de salaire comprise entre 1 et 4 fois le PASS

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

OCIRP : Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale – Siège social : 17 rue de Marignan – CS 50 003 - 75008 Paris

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

51 boulevard Marius Vivier-Merle
TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com